



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED BUR.87/2



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

5 octobre 2018
Original: anglais

87^{ème} réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Athènes, Grèce, 6-7 novembre 2018

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PAM/PNUE
Athènes, 2018

Ordre du jour provisoire annoté

Introduction

1. Conformément à l'alinéa 2 de l'article IV des Termes de référence du Bureau et après consultation avec la Présidente et les membres du Bureau, la 87^e Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles se tiendra les 6 et 7 novembre 2018 à Athènes (Grèce).
2. Les documents de la réunion seront disponibles en anglais et en français. Conformément à la pratique établie, les documents d'avant-session ne seront pas distribués en format papier. Les participants sont invités à les télécharger sur leurs ordinateurs avant la tenue de la session.
3. L'ordre du jour provisoire annoté ci-après a été établi par le Secrétariat afin de faciliter les débats.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

4. Mme Klodiana Marika, Présidente du Bureau, ouvrira la réunion mardi 6 novembre 2018 à 9h30.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

Documents de travail	UNEP/MED BUR.87/1 UNEP/MED BUR.87/2
Documents d'information	UNEP/MED BUR.87/Inf.1

5. Le règlement intérieur des réunions et des conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles s'appliquera *mutatis mutandis* à la réunion.
6. La réunion examinera et adoptera l'Ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat après consultation avec la Présidente du Bureau, tel qu'il figure dans le document UNEP/MED BUR.87/1 avec les annotations figurant dans le présent document.
7. Il est attendu que le Bureau examine tous les points à l'ordre du jour durant sa réunion qui durera deux jours et qui devrait être close le 7 novembre 2018 à 18 heures après adoption des conclusions et recommandations.
8. Comme le veut la pratique et conformément à l'Article VII des Termes de référence du Bureau, la version finale du rapport de la réunion sera succincte, sera préparé par le Secrétariat et envoyé par voie électronique aux Points focaux des Parties contractantes au plus tard un mois après la réunion.

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur les travaux menés en avril - septembre 2018

Documents de travail	UNEP/MED BUR.87/3 UNEP/MED BUR.87/4
Documents d'information	UNEP/MED BUR.87/Inf.4 UNEP/MED BUR.87/Inf.5

9. M. Gaetano Leone, Coordonnateur, présentera le document intitulé « *Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités menées durant la période avril-septembre 2018* » (UNEP/MED BUR.87/3) ainsi que la version mise à jour du « *Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement de l'application des décisions de la CdP 20* » (UNEP/MED BUR.87/4).

10. Les « *Rapports des 35^e et 36^e réunions du Comité exécutif de coordination* » et la « *Compilation des fiches projets* » figurent dans les documents UNEP/MED BUR.87/Inf.4 et Inf.5 respectivement, à titre informatif.

11. Les membres du Bureau sont priés de commenter et de prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre des activités ainsi que de formuler leurs conseils auprès du Secrétariat conformément aux Termes de référence du Bureau.

Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif

Document de travail	UNEP/MED BUR.87/5
---------------------	-------------------

12. Le Secrétariat fera le point sur la situation financière figurant dans le « *Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives* » (UNEP/MED BUR.87/5) en vue de recueillir les observations et recommandations des membres du Bureau concernant l'état des contributions, les questions relatives au personnel, les questions administratives et de l'établissement de rapports en matière de conseil.

Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

Document de travail	UNEP/MED BUR.87/6
---------------------	-------------------

13. Le Coordonnateur présentera le « *Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques* » (UNEP/MED BUR.87/6).

14. Le Bureau sera invité à examiner les questions suivantes :

(a) Statut de ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles

15. Le Coordonnateur fera le point sur les questions relatives à l'état d'avancement de la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. Le Bureau devra réfléchir aux moyens de continuer à promouvoir la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

(b) Évolution des accords avec les pays hôtes hébergeant des Centres d'activités régionales

16. Le Coordonnateur présentera une première version des dispositions communes minimales à inclure dans les Accords avec les pays hôtes pour les CAR, en vue d'assurer leur exploitation efficace, conformément à la Décision IG.23/3 sur la *Gouvernance* : « [...] exhorter l'Unité de coordination, en consultation avec les Parties contractantes accueillant les Centres d'activités régionales, à trouver et à proposer, sous la conduite du Bureau, les moyens d'aborder une liste de dispositions communes de références à appliquer, en tenant compte des spécificités de chaque Centre, en vue d'une discussion et d'un éventuel accord pour les Parties contractantes lors de leur 21^e réunion ».

17. Le Bureau sera invité à discuter la version proposée des dispositions commune minimum et à définir des orientations sur la marche à suivre.

(c) Réunion des points focaux thématiques pour les Aires Spécialement Protégées/Biodiversité

18. Le Coordonnateur informera le Bureau des préparatifs de la réunion des points focaux thématiques pour les aires spécialement protégées et la diversité biologique pour l'exercice biennal 2018-2019, conformément à la Décision IG.23/3 sur la *Gouvernance*. Le Bureau est appelé à examiner la question et à définir des orientations sur la marche à suivre.

(d) Respect des obligations et système des rapports

19. Le Secrétariat fera le point sur l'application de la Décision IG.23/1 concernant un « *Format de rapport révisé pour l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles* » et de la Décision IG.23/2 sur les « *Résultats des travaux menés par le Comité de conformité pour l'exercice biennal 2016-2017* ». Le Bureau est appelé à examiner les progrès réalisés et à définir des orientations.

(e) Coopération et partenaires

20. Le Secrétariat rendra compte au Bureau des efforts consentis en vue de contribuer à l'amélioration de la gouvernance et de la coopération régionales, d'établir et de renforcer les partenariats, ainsi qu'en vue d'accroître les impacts du système formé par le Plan d'action pour la Méditerranée et la Convention de Barcelone.

21. Conformément à la Décision IG.19/6 portant sur la « *Coopération et le partenariat PAM/Société civile* », le Coordonnateur informera les membres du Bureau sur (a) l'évaluation des candidatures reçues par les organisations de la société civile en vue de leur accréditation en tant que partenaires du PAM et (b) sur les candidatures reçues en vue du renouvellement de leur accréditation par les partenaires PAM existants, afin que le Bureau l'examine et donne son aval.

(f) Elaboration des rapports d'évaluation

22. Le Secrétariat présentera le projet de Feuille de route et l'Évaluation des besoins pour le Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée. Le Bureau sera invité à discuter desdits documents et à fournir des orientations sur la marche à suivre.

23. Le Secrétariat informera également le Bureau des progrès réalisés dans le cadre de la préparation du Rapport 2019 sur l'état de l'environnement et du développement (SoED 2019). Le Bureau sera invité à donner son avis concernant les progrès réalisés et les étapes à venir.

(g) Sensibilisation, information et communication

24. Le Coordonnateur fera un point succinct sur les activités en matière d'information et de communication et sur les plans connexes pour l'exercice biennal. Il mentionnera le processus de préparation de la Stratégie de communication de l'ONU Environnement/PAM.

25. Le Bureau sera invité à donner son avis et formuler des observations à ce sujet ainsi qu'à indiquer la marche à suivre en vue de renforcer la sensibilisation, la visibilité et l'impact du système formé par le Plan d'action pour la Méditerranée et la Convention de Barcelone.

(h) Préparations pour la CdP 21

26. Le Coordonnateur présentera ce point à l'ordre du jour, en faisant référence à la liste préliminaire des sujets des Décisions et des thèmes généraux éventuels de la CdP 21, ainsi qu'aux questions organisationnelles.

27. Le membre du Bureau représentant l'Italie, pays qui accueillera la CdP 21, sera également invité pour communiquer des informations relatives à l'organisation de la manifestation.

28. Les membres du Bureau discuteront de la liste préliminaire de sujets des Décisions de la CdP 21 et les questions/thèmes généraux de la CdP 21 et fourniront des orientations relatives à la marche à suivre pour la préparation de la CdP 21.

Point 6 de l'ordre du jour : Calendrier des réunions et des événements, y compris la date et lieu de la 88^e réunion du Bureau

Document d'information	UNEP/MED BUR.87/Inf.3
-------------------------------	-----------------------

29. Le Bureau sera invité à décider de la date et du lieu pour sa 88^e Réunion, qu'il est proposé de tenir les 21 et 22 mai 2019 à Rome (Italie).

30. Le « *Calendrier provisoire des réunions et grandes manifestations internationales de l'ONU Environnement/PAM* » a été mis à jour et figure dans le document UNEP/MED BUR.87/Inf.3.

Point 7 de l'ordre du jour : Questions diverses

31. Le Bureau examinera toute autre question soulevée par ses membres.

Point 8 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

Document de travail	UNEP/MED BUR.87/7
----------------------------	-------------------

32. Le Secrétariat présentera pour adoption une série de conclusions et de recommandations élaborées conformément à l'Article VII des Termes de référence du Bureau.

Point 9 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

33. La présidente du Bureau devrait clôturer la réunion le mercredi 7 novembre 2018 à 18 heures.

CALENDRIER

Mardi 6 novembre 2018			
Horaire	Point de l'ordre du jour		Documents
09 h 30 – 09 h 45	1. Ouverture de la réunion 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux	Présidente du Bureau	UNEP/MED BUR.87/1 UNEP/MED BUR.87/2 UNEP/MED BUR.87/Inf.1
09 h 45 – 10 h 30	3. Rapport sur les travaux menés en avril - septembre 2018	Secrétariat	UNEP/MED BUR.87/3 UNEP/MED BUR.87/4 UNEP/MED BUR.87/Inf.4 UNEP/MED BUR.87/Inf.5
10 h 30 – 11 h 15	4. Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif	Secrétariat	UNEP/MED BUR.87/5
11 h 15 – 12 h 30	5. Questions spécifiques	Secrétariat	UNEP/MED BUR.87/6
12 h 30 – 14 h 00	<i>Pause déjeuner</i>		
14 h 00 – 17 h 00	5. Questions spécifiques (suite)	Secrétariat	UNEP/MED BUR.87/6
Mercredi 7 novembre 2018			
09 h 30 – 11 h 30	5. Questions spécifiques (suite)	Secrétariat	UNEP/MED BUR.87/6
11 h 30 – 12 h 30	6. Calendrier des réunions et des événements, y compris la date et lieu de la 88 ^e réunion du Bureau 7. Questions diverses	Secrétariat	UNEP/MED BUR.87/Inf.3
12 h 30 – 15 h 00	<i>Pause déjeuner prolongée (élaboration du projet de liste des conclusions et recommandations pour adoption)</i>		
15 h 00 – 17 h 30	8. Conclusions et recommandations	Secrétariat	UNEP/MED BUR.87/7
17 h 30 – 18 h 00	9. Clôture de la réunion	Présidente du Bureau	